



La déclinaison des enjeux environnementaux dans les AVAP

La gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager :
actualités et approches partagées

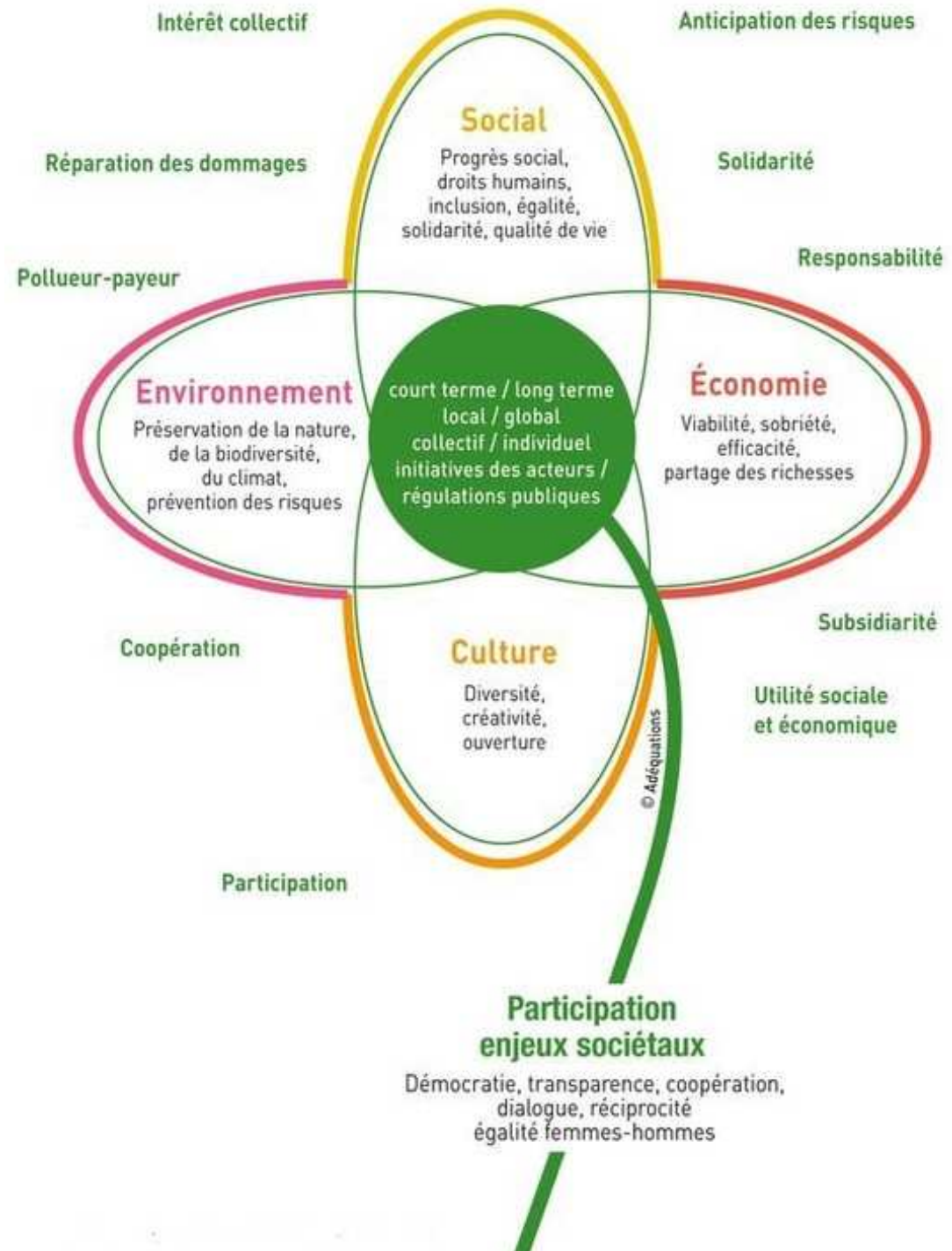
Caen – 6 septembre 2011

- Rapport Brundtland – 1987 – Commission mondiale sur l'environnement

« Le développement soutenable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
Deux concepts sont inhérents à cette notion :

 - Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité
 - L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir »
- La culture comme 4^e pilier et la gouvernance comme notion transversale
- Le patrimoine : un élément indissociable du développement harmonieux des territoires

Le concept actuel (élargi) du développement durable



Grenelle 2 et espaces protégés

- **Loi Grenelle 1 (octobre 2008)** : loi de programme → fixe les objectifs de l'Etat en matière de lutte contre le changement climatique.
« la lutte contre le changement climatique est placée au premier rang des priorités »
s'inscrivant dans la démarche de la directive européenne dite des « 3x20 »
- **Loi Grenelle 2 (juillet 2010) portant engagement national pour l'environnement** : applique et territorialise la loi Grenelle 1
- **De nombreuses dispositions du code de l'urbanisme, modifié par la loi grenelle 2, ne sont pas applicables dans les espaces protégés** (secteur sauvegardé / ZPPAUP / périmètre de protection des immeubles au titre des MH (500 m / PPM / PPA), site inscrit ou classé, périmètre délimité par délibération du conseil municipal ou intercommunal)
 - Exemples : respect de la réglementation thermique existant, non opposition à l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable
 - Les secteurs protégés sont pourtant des **espaces essentiels pour le développement durable global d'un territoire** : des solutions adaptées doivent être recherchées

- **Code du patrimoine (Art L 642) : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine**
 - **Objet** : promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable
 - Rapport de présentation, règlement et document graphique basé sur le diagnostic , compatible avec le PADD du PLU
 - Reprend les éléments de l'état initial de l'environnement du PLU
- **Diagnostic architectural, patrimonial et environnemental de l'AVAP:**
 - Les structures paysagères et les espaces naturels
 - La qualité architecturale et l'aménagement des espaces urbains
 - La morphologie urbaine, les systèmes constructifs et la performance thermique du bâti
 - L'intégration possible de dispositifs de production d'énergie renouvelable
 - Les espaces publics et les infrastructures

Evolution des ZPPAUP en AVAP

- La loi Grenelle 2 modifie aussi le code de l'urbanisme en précisant que le PADD fixe les objectifs :
 - des politiques publiques d'urbanisme,
 - du logement,
 - des transports et des déplacements,
 - d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel,
 - de développement des communications électroniques,
 - de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages,
 - de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain,
 - de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques

L'intégration paysagère

- Analyse de l'évolution des paysages
- Attention particulière aux entrées de villes
- Préservation et valorisation des cônes de vue
- Plantation d'espaces végétales autochtones
- Intégration des cours d'eaux

Le patrimoine architectural

- Analyse et historique de l'implantation du tissu urbain dans l'espace
- Typologie architecturale du bâti par date de construction et forme urbaine
- Analyses particulières :
 - Architecture vernaculaire
 - Architecture de renom
 - Architecture des devantures commerciales
- Éléments de détail architectural propre au territoire: façades, toitures, balcons, pas de porte, portes, fenêtres, encadrement, ...
- Couleurs, matériaux
- Éléments de clôtures et d'abord du bâti : murs en pierre, ferronneries, alignements d'arbres et haies, plantations remarquables, pergolas, ...

- Etude des matériaux locaux utilisés au cours de l'histoire de la construction
- Analyse des impacts environnementaux (type Analyse en Cycle de Vie) des matériaux et des travaux de réhabilitation : favoriser les matériaux sains à faible empreinte carbone
- Analyse des possibilités d'approvisionnement local des matériaux
- Développement de filières économiques spécifiques aux besoins du bâti ancien et respectueux de la santé de l'homme et de son environnement

Espaces publics et déplacements

- Analyser les espaces public et prescrire des règles spécifiques pour en conserver la qualité ou pour les faire évoluer
- Proposer une hiérarchisation des voies
- Etudier les zones de stationnement dans les espaces urbains et proposer des prescriptions à visée patrimoniale et environnementale
- Lien entre espaces publics et déplacement : favoriser des déplacements doux, définir des espaces végétales locales adaptées

- Objectif : lutter contre la fragmentation des milieux
- Développer les trames vertes et bleues dans les espaces protégés :
 - Analyser le fonctionnement des circulations des espèces animales et végétales
 - Conserver les trames de circulation existantes
 - Réhabiliter des espaces : corridors écologiques et réservoirs de biodiversité
 - Travailler de manière étroite avec les agriculteurs (haies, mares)
- Favoriser la biodiversité dans les milieux urbains : accueil des espèces animales, végétalisation, aménagement de parcs et jardins, création de jardins familiaux, cheminements doux favorables à la biodiversité, etc.

La question énergétique

- Analyse de la densité urbaine et de l'implantation du bâti
- Prendre en considération les conditions climatiques locales : gradients d'humidité et de température, vents dominants, etc.
- Analyse des systèmes constructifs existants et analyse thermique de quelques bâtiments représentatifs de la typologie définie
- Définition des travaux de réhabilitation énergétique les plus adaptées au bâti et à ses habitants
- Développement d'outil de sensibilisation à destination de tous les acteurs : considération du patrimoine, comportement,...

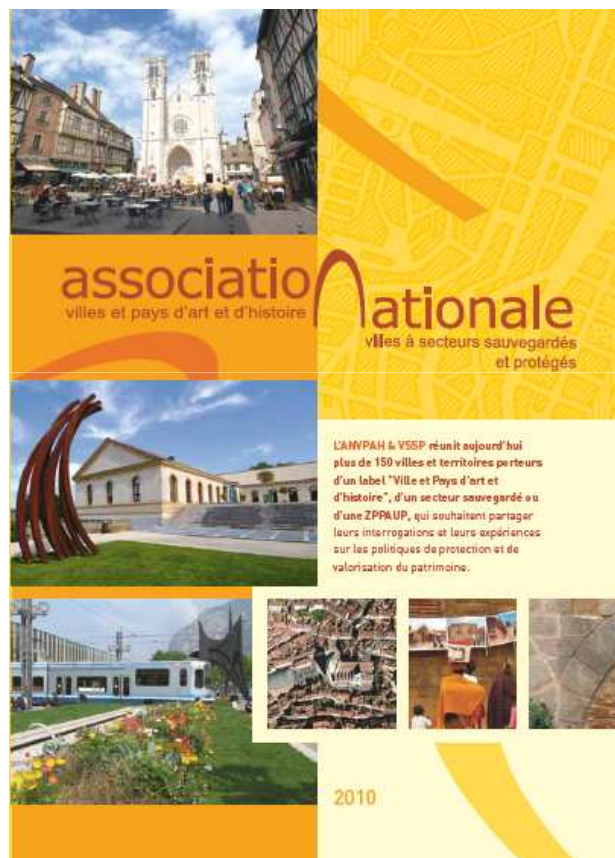
Les énergies renouvelables

- A l'échelle du bâti, la production d'énergie renouvelable n'est pas une priorité → agir d'abord sur l'enveloppe
 - Mener une étude de l'ensoleillement des toitures : cadrer l'installation de dispositifs de production d'énergie solaire
 - Etude d'approvisionnement en énergie renouvelable locale à une échelle intercommunale : éolien, micro-hydroélectricité, géothermie, bois-énergie, houle, marée, ...
- Tenir compte de la spécificité de l'espace protégé dans le cadre de l'étude

L'action de l'ANVPAH & VSSP

- L'Association Nationale est engagée depuis plusieurs années sur la thématique bâti ancien et développement durable
- Partenariat avec la Caisse des dépôts : plateforme nationale d'échanges / organisation de séminaires
- Partenariat avec le MEDDTL via le CETE de l'Est : rédaction d'un cahier des charges, et d'un guide méthodologique pour mener une étude énergétique sur le bâti ancien
- Volonté de poursuivre ces travaux, notamment dans le cadre des AVAP : rédaction avec des experts d'une notice spécifique sur la prise en compte du développement durable; accompagnement des collectivités dans leurs études

Merci de votre attention



Association Nationale des Villes et Pays d'Art et
d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés
et Protégés

Château Neuf - Place Paul Bert
64100 Bayonne-France

Tel/Fax : +33 (0) 559595631

Mail : service@an-patrimoine.org

Site national : www.an-patrimoine.org
Site international : www.an-patrimoine-echanges.org